



POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Suncor Énergie et la Première Nation crie Mikisew annoncent une entente de partenariat avec participation dans le projet d'agrandissement du Parc de stockage Est

Calgary (Alberta), le 14 octobre 2016 – Suncor et la Première Nation crie Mikisew (PNCM) ont annoncé aujourd'hui la signature d'une entente de participation pour l'achat par la PNCM d'une participation de 14,7 % dans le projet d'agrandissement du Parc de stockage Est de Suncor.

Aux termes de l'entente, la PNCM versera 14,7 % des coûts réels d'investissement du projet d'agrandissement du Parc de stockage Est une fois les actifs entrés en fonction, ce qui est actuellement prévu pour le deuxième trimestre de 2017.

« Nous sommes très heureux que la PNCM se soit jointe à nous à titre de partenaire dans le projet d'agrandissement du Parc de stockage Est, a dit Mark Little, vice-président directeur, Amont, Suncor. Nous travaillons en étroite collaboration avec la PNCM depuis plusieurs années et ce genre de coentreprise est une prochaine étape très stimulante pour les deux parties. Cette entente fournira non seulement à la collectivité une source de revenu à long terme mais elle reconnaît la valeur des relations, du développement d'une confiance et d'un respect mutuels et du renforcement de la participation des peuples autochtones à la mise en valeur de l'énergie. »

La participation de 14,7 % de la PNCM aux coûts réels d'investissement du projet d'agrandissement du Parc de stockage Est est actuellement estimée à un montant d'environ 147 millions \$ qui sera versé à Suncor à la conclusion de la transaction. La transaction est assujettie à certaines conditions de clôture notamment la négociation des documents définitifs, l'obtention du financement adéquat par la Première Nation, la diligence requise et d'autres conditions habituelles pour des transactions de cette nature et sa clôture est prévue pour le deuxième trimestre de 2017.

Les revenus tirés des ententes à long terme de services de terminal avec les partenaires de Fort Hills soutiendront le financement autonome de la PNCM de cette transaction. Une fois l'agrandissement du Parc de stockage Est terminé, Suncor sera l'exploitant de cette installation.

« La signature de cette entente revêt une grande importance pour notre peuple. Elle signifie une stabilité financière à long terme et une indépendance accrue tout en permettant d'assurer que les générations futures de notre collectivité restent des partenaires dans le développement régional, a souligné le Chef Steve Courtoreille, PNCM. Nous sommes très heureux de travailler avec nos partenaires de Suncor dans cette occasion d'affaires. »

La participation de la PNCM s'ajoute à la participation de 34,3 % annoncée en septembre par Suncor et la Première Nation de Fort McKay. La participation combinée de la Première Nation de Fort McKay et de la PNCM dans le projet d'agrandissement du Parc de stockage Est de Suncor est de 49 %.

Le projet d'agrandissement du Parc de stockage Est mené par Suncor vise à la construction d'un élément d'actif intermédiaire dans la région de Wood Buffalo en Alberta. L'installation, qui comprendra

des unités de stockage, de mélange et de refroidissement du bitume, sera reliée à des pipelines appartenant à un tiers.

Mise en garde – Renseignements de nature prospective

Le présent communiqué contient certains renseignements et énoncés prospectifs (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens attribué à ce terme par les lois canadiennes et américaines applicables régissant les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué comprennent des références à la transaction, incluant la participation qui sera acquise par la PNCM dans le projet d'agrandissement du Parc de stockage Est, au moment prévu pour l'entrée en fonction des actifs du Parc de stockage Est, au montant prévu de la part de la PNCM dans les coûts réels d'investissement dans le projet d'agrandissement du Parc de stockage Est, au moment prévu de la conclusion de la transaction, aux énoncés sur le financement de la transaction, et aux avantages attendus de la transaction. Certains énoncés et renseignements prospectifs se reconnaissent à l'emploi de mots tels que « prévu », « devra » et autres expressions analogues.

Les renseignements et énoncés prospectifs reposent sur les attentes actuelles, les estimations, les projections et les hypothèses que la Société a formulées à la lumière des informations qui étaient à sa disposition au moment où ces énoncés ont été formulés, et en fonction de l'expérience de Suncor et de sa perception des tendances historiques, notamment les attentes et hypothèses au sujet de l'exactitude des estimations des réserves et des ressources; les prix des marchandises, les taux d'intérêt et les taux de change; la rentabilité des capitaux et les économies de coûts; les taux de redevances applicables et les lois fiscales; les niveaux de production futurs; la suffisance des dépenses en immobilisations budgétées pour l'exécution des activités planifiées; la disponibilité et le coût de la main-d'œuvre et des services; la réception en temps utile des approbations des autorités de réglementation et des tiers; et la satisfaction des conditions de clôture. Rien ne garantit que la transaction sera conclue telle que décrite.

Les énoncés et les renseignements prospectifs ne constituent pas des garanties de la performance future et comportent des risques et incertitudes, dont certains sont similaires à ceux des autres entreprises pétrolières et gazières et d'autres qui sont propres à Suncor. Les résultats réels de Suncor pourraient différer de façon importante de ceux exprimés ou suggérés de manière implicite dans ses énoncés ou renseignements prospectifs; le lecteur est donc averti de ne pas s'y fier indûment.

Le rapport de gestion daté du 27 juillet 2016 et la notice annuelle, le formulaire 40-F et le rapport annuel à l'intention des actionnaires de Suncor, tous datés du 25 février 2016 et autres documents, qui sont déposés de temps à autre auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières décrivent les risques, incertitudes, hypothèses importantes et autres facteurs qui pourraient avoir une influence sur les résultats réels et de tels facteurs sont intégrés par renvoi aux présentes. On peut se procurer gratuitement des exemplaires de ces documents en écrivant à Suncor au 150, 6th Avenue S.W., Calgary, Alberta T2P 3E3, en téléphonant au 1-800-558-9071, en en faisant la demande par courriel à invest@suncor.com ou en consultant le site suncor.com/rapports-financiers ou le profil de la Société sur SEDAR au sedar.com ou EDGAR au sec.gov. Sauf dans les cas où les lois applicables sur les valeurs mobilières l'exigent, Suncor se dégage de toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement ses énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres circonstances.

Suncor Énergie est la plus importante société énergétique intégrée du Canada. Les activités de Suncor sont reliées notamment au développement et à la valorisation des sables pétrolifères, à la production pétrolière et gazière classique et extracôtière, au raffinage du pétrole et à la commercialisation des produits sous la marque Petro-Canada. À titre de membre des indices de durabilité Dow Jones, FTSE4Good et CDP, Suncor exploite les ressources pétrolières de façon responsable ainsi qu'un portefeuille croissant de sources d'énergie renouvelable. Suncor est inscrite à l'indice boursier UN Global Compact 100 et sur la liste de Corporate Knights' Global 100. Les actions ordinaires de Suncor (symbole : SU) sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York. Les actions ordinaires de Suncor (symbole : SU) sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York.

Suncor collabore avec les communautés autochtones à l'échelle du Canada pour accroître leur participation au développement énergétique. L'une des façons d'y arriver est d'offrir des occasions de développement commercial. Suncor a travaillé avec plus de 150 communautés autochtones, y compris dans la Municipalité régionale de Wood Buffalo, où sont situées nos activités d'exploitation des sables pétrolifères, et dans le domaine

des ventes au détail, ventes en gros, produits lubrifiants et services par le biais de notre marque Petro-Canada. En 2015, nous avons dépensé 599 millions \$ en biens et services auprès d'entreprises autochtones, amenant notre total à près de 3 milliards \$ depuis 1999. Vingt-et-une stations-service de la marque Petro-Canada appartiennent à des communautés des Premières Nations et un projet éolien est en partenariat financier avec une communauté des Premières Nations.

Première Nation crie Mikisew (PNCM). La PNCM a signé le Traité n° 8 en 1899. Les Cris Mikisew habitent dans le Nord-Est de l'Alberta depuis des temps immémoriaux. Nous avons vécu un style de vie traditionnel qui inclut une étroite compréhension du mode de vie naturel. Aujourd'hui encore, la majorité de nos membres de Fort Chipewyan compte sur la « nourriture traditionnelle », notamment des poissons, des oiseaux et des orignaux, pour une partie importante de notre régime alimentaire. Et nombre de nos membres maintiennent un style de vie qui les fait voyager et passer du temps sur les terres. Le delta de l'Athabasca, qui est au centre de nos terres traditionnelles, est un écosystème international unique que nous chérissons. C'est la source de la majorité de notre subsistance. Lorsque le commerce des fourrures est venu dans l'Ouest et a établi un fort de traite dans la région, les Cris Mikisew étaient de ceux qui faisaient le commerce des fourrures.

Les terres traditionnelles de la PNCM s'étendent sur la majorité du secteur où les dépôts des sables pétrolifères de l'Athabasca ont été découverts. La PNCM partage ce territoire avec quatre autres Premières Nations qui composent le Conseil tribal d'Athabasca. Pour le moment, la plupart des membres habitent à Fort McMurray, Edmonton, Fort Smith, les T.N.-O. et Fort Chipewyan. Notre Nation comprend la population la plus nombreuse des cinq Nations du Conseil tribal d'Athabasca. En 1986, nous avons signé avec le Canada une entente de règlement concernant les droits fonciers issus de traités qui a créé plusieurs réserves dans la région de Fort Chipewyan et aux alentours, et dans la région nord du Lac Athabasca. En 2005, nous avons remporté un procès à la Cour suprême du Canada affirmant nos droits fonciers pour des secteurs du Parc national Wood Buffalo. Aujourd'hui, nous mettons au point les détails de notre relation avec l'administration du Parc national. Nous continuons de faire pression pour obtenir nos droits sur le plan de l'agriculture dans le cadre du Traité n° 8 et nous sommes en train de régler les « affaires en suspens » depuis longtemps relativement à notre entente de règlement concernant les droits fonciers issus de traités de 1986. La PNCM est fière de son héritage et croit à un avenir prometteur.

– 30 –

Pour plus d'information à propos de Suncor, visitez notre site Web à suncor.com, suivez-nous sur Twitter [@SuncorEnergy](https://twitter.com/SuncorEnergy) ou allez sur [Découvrez l'énergie du Oui](#).

Pour plus d'information à propos de la PNCM, visitez notre [site Web](#) ou suivez-nous sur Twitter [@mikisewcree](https://twitter.com/mikisewcree).

Suncor
Demandes des médias :
403-296-4000
media@suncor.com

Première Nation crie Mikisew
Demandes des médias :
780-697-3740

Demandes des investisseurs :
800-558-9071
invest@suncor.com